



Kick Off du Projet Rights First

11 mars 2022

Bruss'help et ses partenaires ont souhaité marquer le coup avec une conférence de lancement sur le projet Rights First.

Rights First appelle à sortir de notre zone de confort et déconfiner les bonnes pratiques pour construire des appuis de droits permettant aux personnes vulnérables de commencer une nouvelle vie. En ligne de mire la garantie d'un revenu minimum, d'un logement et d'un emploi pour que les personnes puissent avoir une vie décente et retrouver leur dignité. Voici en quelques mots ce qu'il faut retenir de cet évènement.

Le contexte actuel de Bruxelles confirme la nécessité d'une dynamique collective et efficace à travers de partenariats structurels pour permettre aux personnes de sortir d'une spirale d'éternelle urgence et de solutions temporaires successives. L'accord de coopération entre les Régions concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi (12-05-2014) prône la recherche de nouvelles solutions efficaces et l'échange de bonnes pratiques.

En 2019, la Belgique a aussi participé à un exercice de peer review avec d'autres membres de l'Union Européenne dont les conclusions tirées sont :

- avoir une approche proactive et participative ;
- une simplification des procédures administratives tout évitant des situations discriminatoires ou stigmatisantes ;
- une politique de prévention aux causes qui mènent à la pauvreté doit aussi être privilégiée en favorisant la remise en logement telle que « Housing First ».

La création d'une plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (2021) puis la confection de son plan d'action (2022) marque la préoccupation générale face au sans-abrisme en Europe et le besoin de solutions à l'échelle européenne. Le SPP-IS est d'ailleurs chargé d'y représenter la Belgique et se prépare déjà à la présidence belge du Conseil de l'Union Européenne au premier semestre de 2024. La Commission Européenne, quant à elle, s'engage à investir dans le monitoring du sans-abrisme grâce à la collecte de données et le partage de bonnes pratiques pour veiller aux progrès réalisés par le biais du processus du semestre européen et du comité de la protection sociale.

L'objectif de l'appel à projet du Fond Européen Social+ auquel Rights First a répondu est de soutenir des projets qui proposent une approche intégrée et des manières innovantes pour répondre au principe 14¹ du socle européen de droits sociaux. Du fait de son public cible, Rights First contribue également au 19e principe². D'expérience, la Commission Européenne constate que l'approche intégrée combinant une situation de vie indépendante et digne à un accès au logement ou un accès au droit ou à l'emploi fonctionne.

¹ Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, « 14. **Revenu minimum** : Toute personne ne disposant pas de ressources suffisantes a droit à des prestations de revenu minimum appropriées lui assurant de vivre dans la dignité à tous les stades de sa vie et à un accès efficace à des biens et services de soutien. Pour les personnes qui sont en mesure de travailler, les prestations de revenu minimum devraient être combinées à des incitations à (ré)intégrer le marché du travail. », [COM \(2021\) 102 final](#), mars 2021.

² Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux « 19. **Logement et aide aux sans-abris** : a. Les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement de qualité. b. Les personnes vulnérables ont droit à une assistance appropriée et une protection contre les expulsions forcées. c. Des hébergements et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abris afin de promouvoir leur inclusion sociale. », [COM \(2021\) 102 final](#), mars 2021.

Rights First a pour source d'inspiration les projets Skylight, mené au Royaume Uni par Crisis, et Insula mené par San Joan de Deu à Barcelone. Toutes les deux ont développé une approche holistique apportant des solutions structurelles aux personnes en situation de sans-abrisme.

Crisis préconise l'évaluation pour répondre aux besoins immédiats. Le suivi et l'enregistrement de la gestion de cas sont également essentiels pour examiner et analyser le parcours de certaines personnes, impliquant souvent plusieurs secteurs. Réalisée avec les différents partenaires, cela permet de privilégier un accompagnement intensif ou plus structuré, d'en observer les progrès et de remettre en question les modes de pensées.

Le projet Insula suit la logique de Housing First. Tout en favorisant la démarche autonome ou communautaire de ses usagers, il apporte son soutien avec l'aide de cinq partenaires dans leur développement social et personnel à travers une approche intégrée. L'accompagnement, organisé en plusieurs phases, se veut intensif au début mais de plus en plus espacé jusqu'à la réhabilitation complète en société.

Le projet Rights First s'intéresse également à cette approche holistique pour faciliter la réouverture des droits sociaux des personnes sans abri en situation administrative irrégulière à Bruxelles.

C'est une occasion unique de reconsidérer le processus actuel d'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que les politiques visant à faciliter l'accès aux droits sociaux. L'innovation étant le maître mot de ce projet, il proposera de nouveaux partenariats et de nouvelles façons de faciliter les politiques d'intégration dans le cadre d'une évaluation post ante et ex post suivant le parcours de 375 personnes. À l'issue de ce projet, est visée une simplification administrative pour percevoir rapidement un revenu et/ou une adresse de référence, trouver un logement ou un nouvel emploi. Il est essentiel de citer deux pierres angulaires de cet accès aux droits parmi les partenaires du projet : les CPAS et Actiris.

Le message principal de cette conférence était de ne pas détourner le regard des crises qu'ils soient pétroliers, migratoires, sanitaires ou encore climatiques. Il ne faut donc pas se soustraire à la responsabilité de nos choix. Le volontarisme européen sur l'octroi d'un statut de protection (ouvrant les droits au logement, au travail, au revenu d'intégration) est un signal mettant les droits humains sur le devant de la scène et posant la question de l'universalisation.

Toutes les informations divulguées ne reflètent que l'opinion de l'auteur. Dès lors, la Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait de ces informations.